

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 février 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (n° 4332)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 433

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 19, substituer aux mots :

« due et liquidée »,

les mots :

« liquidée et due ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.